



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026

*Rapporteur : M. Stéphane Fleury,
Adjoint au Maire aux Finances et à la Modernisation de l'action publique*

VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Contexte d'élaboration du présent budget :

Dans un contexte budgétaire national marqué par des retards inédits et une instabilité profonde dans la conception du budget national, l'élaboration du budget municipal 2026 s'est déroulée dans des conditions particulièrement dégradées pour les collectivités territoriales.

Le dépôt tardif de la loi de finances, le **14 octobre 2025**, a ouvert une séquence d'incertitude prolongée, aggravée par l'adoption, le **18 décembre 2025**, d'une loi spéciale visant uniquement à permettre à l'État de fonctionner en l'absence de budget.

Ce n'est finalement que le **20 février 2026** que la loi de finances a été promulguée, privant de fait les communes de toute capacité d'anticipation.

Dans le même temps, l'État a fait peser sur les collectivités un effort financier estimé entre 2 et 3,6 milliards d'euros, renforçant le caractère contraint et déséquilibré de leur situation.

Ce contexte s'inscrit, pour la Ville d'Aulnay-sous-Bois, dans une dynamique plus large de désengagement financier de l'État.

Depuis 2014, ce sont plus de **220 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement qui ont été retirés à la commune**, soit l'équivalent de plus d'une année de budget. Cette trajectoire structurelle fragilise durablement les capacités d'action de la collectivité, malgré les efforts de gestion engagés depuis plus d'une décennie.

Malgré ce contexte particulièrement incertain, la trajectoire budgétaire de la Ville apparaissait initialement maîtrisée. Par conséquent, le **2 février 2026**, les compensations annoncées permettaient de construire un budget sur des bases jugées fiables, sans alerte majeure, garantissant un équilibre certes contraint, mais sécurisé.

Toutefois, cette stabilité a été brutalement remise en cause à la mi-mars 2026.

À la suite des échéances électorales du **15 mars 2026**, la collectivité a été confrontée dès le **16 mars 2026** à une notification de baisse significative de ses ressources, d'un montant de **4,5 millions d'euros pour l'année 2026, notamment liée à la DC RTP**, confirmée officiellement le **18 mars 2026**.

Cette dégradation soudaine a été suivie, le **23 mars 2026**, par la communication de l'état fiscal 1259, à seulement quelques jours de l'adoption du budget. Dans ces conditions, les services ont été contraints de reprendre en urgence l'ensemble des équilibres budgétaires, sans aucune possibilité d'anticipation.

Au total, ces décisions successives s'inscrivent dans une trajectoire plus large de réduction des ressources, avec près de **20 millions d'euros de pertes cumulées supplémentaires à court terme** pour la collectivité, venant remettre en cause les équilibres financiers initialement envisagés.

C'est pourquoi un travail sérieux, minutieux et courageux a été entrepris par les services de la Ville afin de continuer de reconduire les engagements de la commune dans la défense d'un haut niveau de service public dans les domaines indispensables aux Aulnaysiens.

La section de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement pour ce BP 2026 s'élèvent à **193 664 893,22 €** (dont un résultat reporté de 7 546 387,07 €) pour **193 664 893,22 €** de dépenses totales de fonctionnement.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont égales à **193 664 893,22 €** dont **186 118 506,15 €** de recettes nouvelles et **7 546 387,07 €** de résultat reporté.

Les recettes réelles rassemblent quant à elles les ressources courantes telles que la fiscalité, les taxes, les dotations de l'Etat (DGF, DSU), les compensations de transferts de fiscalité (MGP), le produit des activités communales, ...

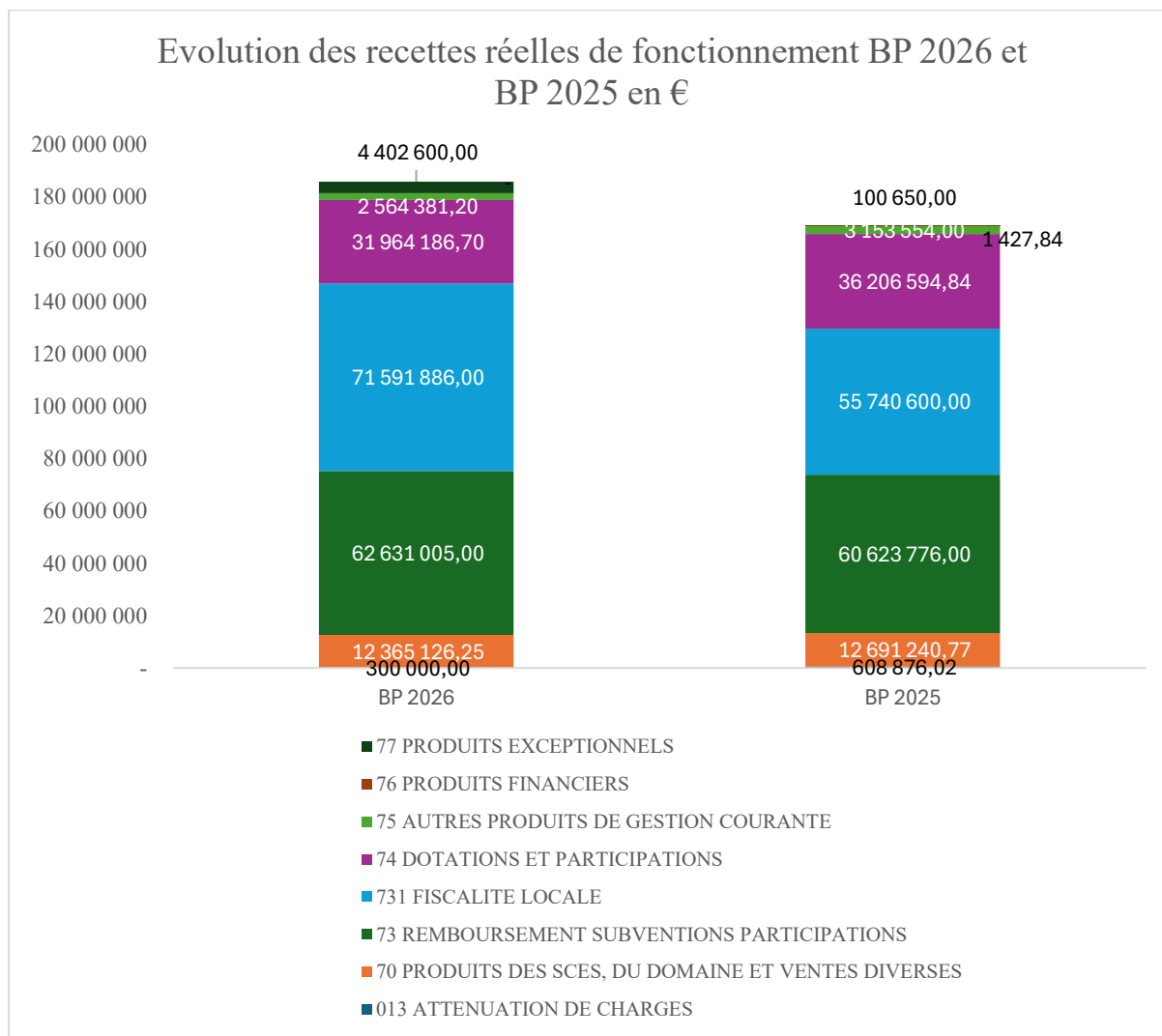
Elles s'élèvent à **185 819 185,15 €** au BP 2026 auxquelles s'ajoutent **des recettes d'ordre de 299 321,00 €**.

Elles se décomposent ainsi :

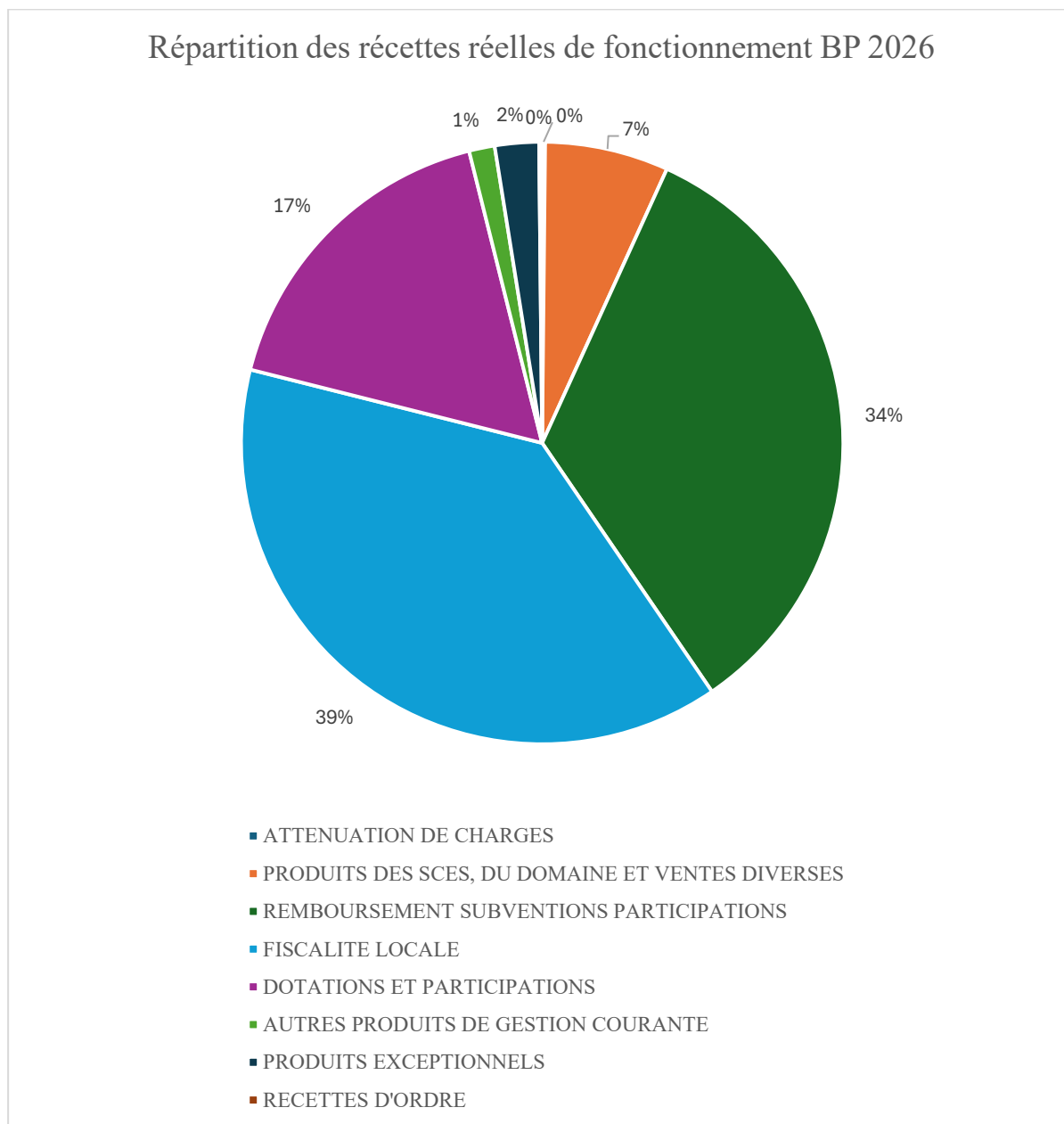
	BP 2026	BP 2025	Variation de BP à BP	Variation %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013 ATTENUATION DE CHARGES	300 000,00	608 876,02	- 308 876,02	-50,73%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 365 126,25	12 691 240,77	- 326 114,52	-2,57%
73 REMBOURSEMENT SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	62 631 005,00	60 623 776,00	2 007 229,00	3,31%
731 FISCALITE LOCALE	71 591 886,00	55 740 600,00	15 851 286,00	28,44%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	31 964 186,70	36 206 594,84	- 4 242 408,14	-11,72%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 564 381,20	3 153 554,00	- 589 172,80	-18,68%
Total des recettes de gestion courante	181 416 585,15	169 024 641,63	12 391 943,52	7,33%
76 PRODUITS FINANCIERS	-	1 427,84	- 1 427,84	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 402 600,00	100 650,00	4 301 950,00	4274,17%
78 REPRISES DE PROVISIONS		250 000,00	- 250 000,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	185 819 185,15	169 376 719,47	16 442 465,68	9,71%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	299 321,00	249 808,06	49 512,94	
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			-	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	299 321,00	249 808,06	49 512,94	
TOTAL	186 118 506,15	169 626 527,53	16 491 978,62	9,72%
002	7 546 387,07	5 004 075,41		
	193 664 893,22	174 630 602,94		

Les recettes réelles sont en augmentation de + 16 491 978,62 € par rapport au BP 2025, soit +9,72%.

Les recettes réelles de fonctionnement de BP à BP :



Répartition des recettes de fonctionnement du BP 2026 :



Les atténuations de charges (chapitre 013) permettent de comptabiliser le remboursement de tout ou partie d'une charge, notamment par la Sécurité Sociale, des rabais et ristournes... Elles sont inscrites pour **300 000,00 €** contre 608 876,02, € au BP 2025.

Les produits de services (chapitre 70), sont budgétisés à **12 365 126,25 €**, soit -326 114,52 € par rapport au BP 2025.

Les principales sources de cette diminution proviennent de la disparition des recettes exceptionnelles liées au contrat de restauration pour le SYREC, compensée par le remboursement de personnel mis à disposition pour 370 210,00 €.

Les remboursements, subventions et participations (chapitre 73) sont de **62 631 005,00 €**, regroupent :

- Les attributions de compensation versées par la métropole du Grand Paris 36 614 826,00 € (notifiées et identique aux années précédentes),
- Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) versé par l'état 20 208 950,00 € (montant notifié),
- Le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF) 3 950 000,00 € (estimation selon le montant perçu en 2024),
- Et pour la deuxième année consécutive la ville d'Aulnay-sous-Bois percevra du FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) le montant budgétisé est celui perçu en 2025 de 1 857 229,00€.

La fiscalité locale (chapitre 731) s'élève à 71 591 886,00 € pour le BP 2026, dont principalement les impôts directs locaux pour 68 279 885,00 €, la taxe communale additionnelle aux droits de mutation pour 1 900 00,00 € (identique au BP et aux réalisations 2025), la taxe sur l'électricité pour 1 100 000,00 € et la taxe de séjour pour 100 000,00 €.

Concernant les impôts direct locaux, il est proposé d'augmenter les taux des 3 taxes locales ainsi : de +9,18 points de pourcentage sur le taux de la taxe sur le foncier bâti, de +7,35 points de pourcentage sur le taux de la taxe sur le foncier non bâti et de +7,49 points de pourcentage pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont égales à 31 964 186,70 € en diminution de – 4 242 408,14 € de BP à BP, soit -11,72% :

Cette forte diminution s'explique par les ponctions effectuées par l'Etat selon la Loi de Finances 2026 sur les compensations industrielles, dans la continuité de celles que la ville a pu déjà subir ces dernières années.

Ainsi :

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) notifiée par rapport à 2025 est ponctionnée de – 2 551 198,00 €,
- Les compensations d'exonérations de Taxes Foncières diminuent de – 1 005 630,00,
- L'écrêtement de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de – 945 993,00 €
- Les baisses de dotations de différents financeurs : département – 49 397,00 €, divers organismes dont la CAF -304 323,14 € et d'autres participations de l'Etat – 366 283,00 €.

Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse des parts Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation de la DGF pour respectivement + 1 169 237,00 € et + 78 279,00 €.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont de 2 564 381,20 € dans ce BP 2026, dont 1 741 750,00 € de revenus des immeubles et 772 031,20 € versés par les concessionnaires de DSP de la ville et 50 600,00 € de recettes diverses.

Les produits financiers (chapitre 76) sont de 0,00 €

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont de 4 402 600,00 € (dont 100 000,00 € d'annulation de rattachements).

Les 4 302 600,00 € correspondent à des écritures comptables correspondant à la part sous condition de modification du PLUi de la cession supplémentaire du CTM.

Cette écriture comptable voit en parallèle une inscription en dépenses d'investissement d'un même montant (opération budgétairement neutre).

Les reprises de provisions (chapitre 78) sont de 0,00 €.

En conclusion, face aux baisses continues des dotations de l'état (DCRTP, Compensation des exonérations de taxe foncières ou part forfaitaire de la DGF), le choix politique a été pour ce premier budget de cette nouvelle mandature de relever les taux des différentes taxes communales, évitant à la

ville une asphyxie budgétaire. En dépit de cette hausse, le taux de la taxe sur le foncier bâti notamment reste inférieur à la moyenne de villes comparables.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totales sont égales à **193 664 893,22 €** et sont égales aux recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement englobent la totalité des charges nécessaires au fonctionnement des services publics communaux (frais de personnel et dépenses d'activités des services), les subventions, les contingents et participations obligatoires, ainsi que les intérêts de la dette.

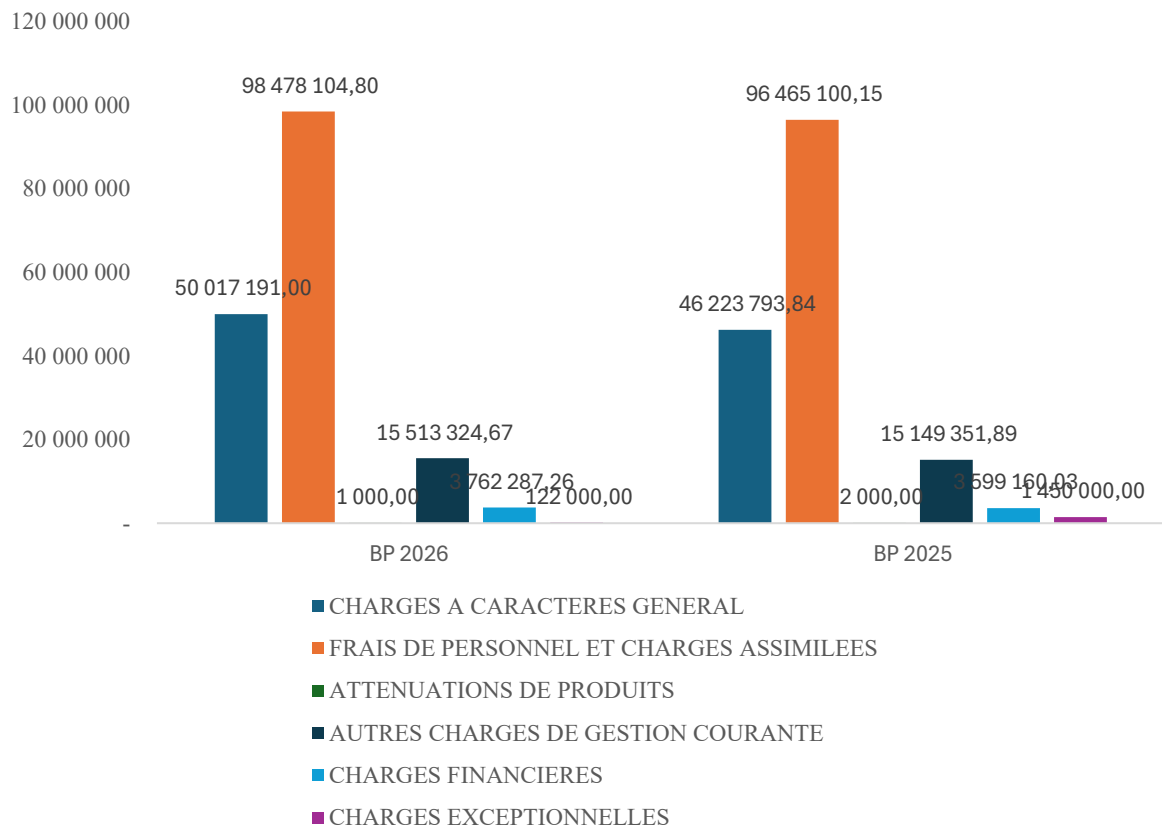
Au global, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **167 893 907,73€** au BP 2026, auxquelles s'ajoutent **25 770 985,49 € de dépenses d'ordre**.

Elles se décomposent ainsi :

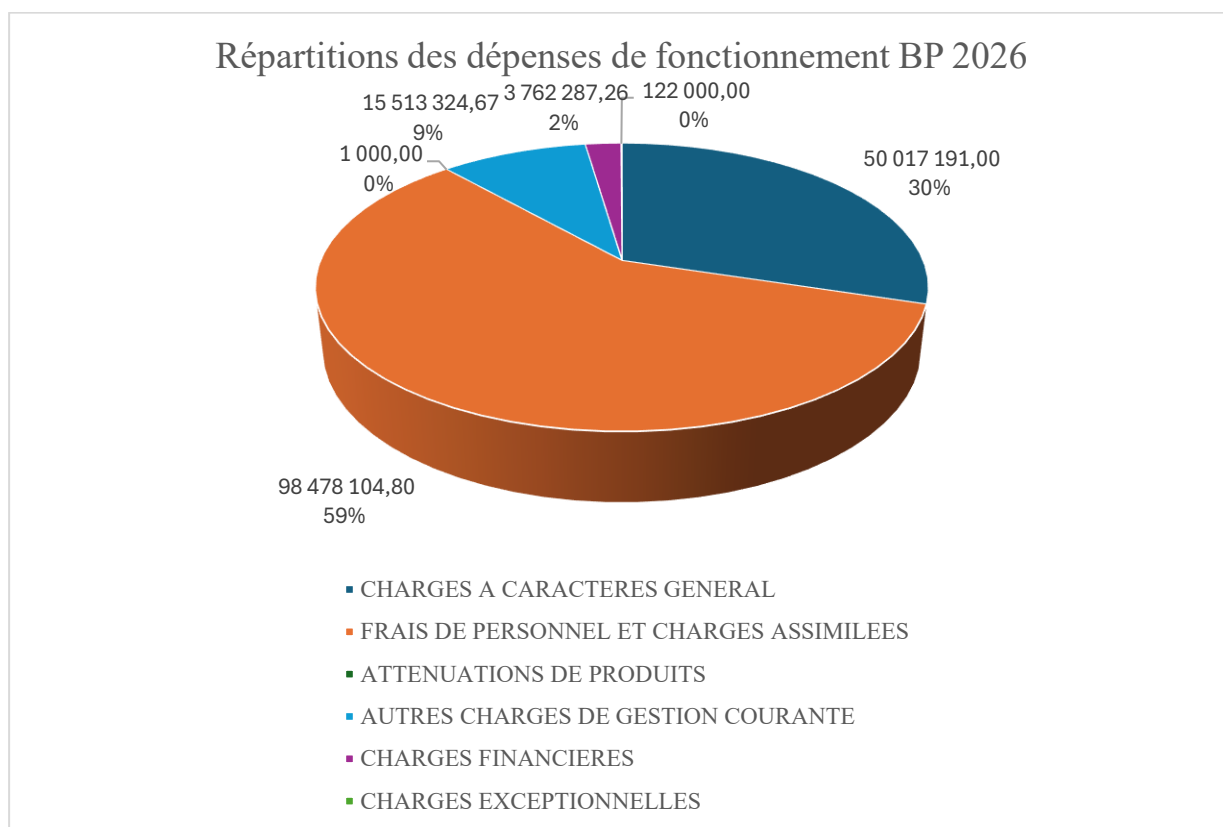
	BP 2026	BP 2025	Variation de BP à BP	Variation %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	50 017 191,00	46 223 793,84	3 793 397,16	8,21%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	98 478 104,80	96 465 100,15	2 013 004,65	2,09%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000,00	2 000,00	- 1 000,00	-50,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 513 324,67	15 149 351,89	363 972,78	2,40%
Total des dépenses de gestion courante	164 009 620,47	157 840 245,88	6 169 374,59	3,91%
66 CHARGES FINANCIERES	3 762 287,26	3 599 160,03	163 127,23	4,53%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	122 000,00	1 450 000,00	- 1 328 000,00	-91,59%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	167 893 907,73	162 889 405,91	5 004 501,82	3,07%
023 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	19 772 364,49	5 608 767,13	14 163 597,36	252,53%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 998 621,00	6 132 429,90	- 133 808,90	-2,18%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	25 770 985,49	11 741 197,03	14 029 788,46	119,49%
TOTAL	193 664 893,22	174 630 602,94	19 034 290,28	10,90%

Les dépenses réelles du BP 2026 sont en augmentation de +3,07% par rapport au BP 2025.

Dépenses réelles de Fonctionnement 2026 et 2025 en €



Répartition des dépenses en % :



Les charges à caractère général (chapitre 011) sont de **50 017 191,00 €**, soit une augmentation de +3 793 397,16 € par rapport au BP 2025 (+8,21%).

Elles intègrent les dépenses faisant appel à des prestataires extérieurs et représentent 30% des dépenses de fonctionnement de ce BP.

Cette augmentation de BP à BP s'explique par :

- Une forte augmentation des inscriptions sur les « fluides » (eau et assainissement -773,40 €, électricité +244 567,79 €, chauffage urbain +255 084,19 €, combustibles +328 869,99 € et carburants -1017,45 €) soit un total de +826 731,12 € dans un environnement incertain pour les prix de l'énergie.
- Une augmentation du coût des fournitures diverses dans un contexte inflationniste de +617 378,58€ et des dépenses diverses + 1 941 623,35 €
- Une augmentation des inscriptions concernant les assurances de +207 408,86 €.
- La progression des frais de formation des agents de la ville + 136 379,03€

Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des dépenses de fournitures d'entretien de -471 441,09 € et de petits équipements - 434 292,43 € .

Les charges de personnel (chapitre 012) sont de **98 478 104,80 €** pour ce BP 2026 en augmentation de +2 013 004,65 € par rapport au BP 2025.

L'impact de la mise en œuvre des mesures gouvernementales pour redresser les comptes publics, explique en partie cette hausse avec en particulier celle des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 34,65% à 37,65% (impact estimé en 2026 à 1,03 M€), à ceux s'ajoutent le GVT (Glissement Vieillesse Technicité : avancements d'échelons, avancements de grades, promotions internes ou revalorisations d'IFSE) pour 0,81 M€.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont de **1 000,00 €**.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont de **15 513 324,67 €**, soit + 363 972,78 €.

Elles se décomposent principalement en subventions aux associations pour 6 818 908,00 €, au CCAS de 2 811 733,30 €, 1 960 670 € de subventions de fonctionnement aux sapeur-pompiers de Paris, 1 059 574,38 € aux établissements Cèdres et Tamaris et 700 834,00 € de FCCT.

Les **3 762 287,26 €** correspondent aux intérêts des dettes (**chapitre 66**) pour l'exercice.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont de **122 000,00 €** correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les épargnes

La « capacité d'autofinancement (CAF) » ou « autofinancement brut » ou « Epargne Brute » représente le solde résultant de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. L'excédent ainsi dégagé en fonctionnement permet en premier lieu de payer le remboursement en capital de la dette.

Pour cet exercice l'épargne brute est de 13,62 M€ :

	2026	2025
Epargne Brute	13 622 677,42	7 886 663,56

La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **49 346 406,50 €**.

3- Les recettes d'investissement

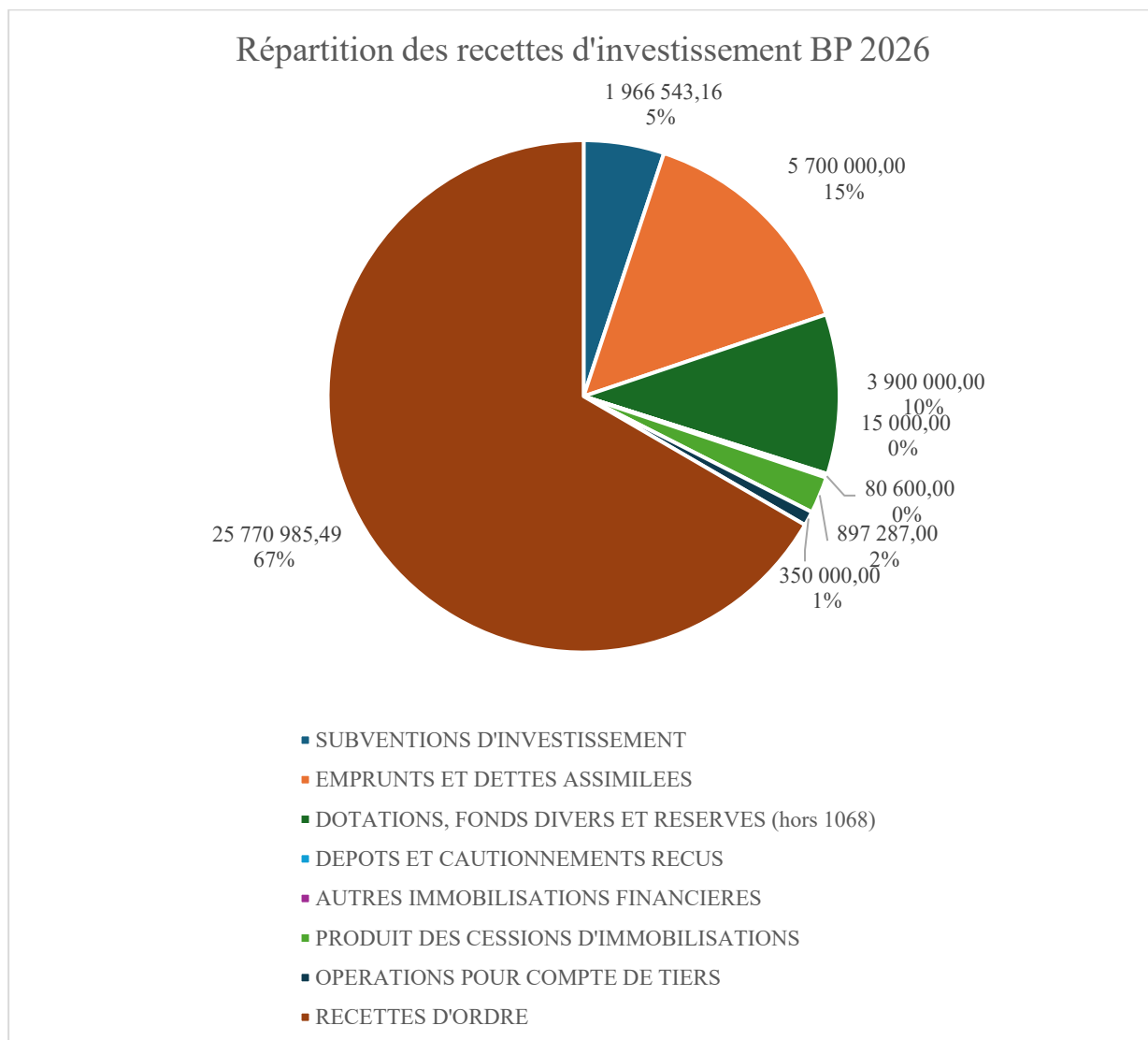
Les recettes d'investissement totales sont de **49 346 406,50 €** pour ce BP 2025, se décomposant en **38 721 806,05 €** de recettes nouvelles et **10 624 600,45 €** de RAR.

Ces recettes nouvelles se divisent en **12 950 820,56 €** de recettes réelles d'investissement et **25 770 985,49 €** de recettes d'ordre :

	BP 2026	RAR 2025	BP 2026 +RAR 2025	BP 2025 yc RAR	Variation de BP à BP	Variation %
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 007 933,56	10 624 600,45	12 632 534,01	12 492 996,33	- 10 485 062,77	-83,93%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 700 000,00		5 700 000,00	9 700 000,00	- 4 000 000,00	-41,24%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	-		-	-	-	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-		-	-	-	-
Total des recettes d'équipement	7 707 933,56	10 624 600,45	18 332 534,01	22 192 996,33	- 14 485 062,77	-65,27%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	3 900 000,00		3 900 000,00	3 500 000,00	400 000,00	11,43%
## EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-		-	3 260 210,05	- 3 260 210,05	-100,00%
## DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000,00		15 000,00	15 000,00	-	0,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	80 600,00		80 600,00	175 500,00	- 94 900,00	-54,07%
024 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	897 287,00		897 287,00	3 362 150,00	- 2 464 863,00	-73,31%
Total des recettes financières	4 892 887,00	-	4 892 887,00	10 312 860,05	- 5 419 973,05	-52,56%
45. OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	350 000,00		350 000,00	178 620,00	171 380,00	95,95%
Total des recettes réelles d'investissement	12 950 820,56	10 624 600,45	23 575 421,01	32 684 476,38	- 19 733 655,82	-60,38%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 772 364,49		19 772 364,49	5 608 767,13	389 853,87	6,95%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 998 621,00		5 998 621,00	6 132 429,90	13 639 934,59	222,42%
Total des recettes d'ordre d'investissement	25 770 985,49	-	25 770 985,49	11 741 197,03	14 029 788,46	119,49%
TOTAL	38 721 806,05	10 624 600,45	49 346 406,50	44 425 673,41	- 5 703 867,36	-12,84%
RAR						
TOTAL	38 721 806,05	10 624 600,45	49 346 406,50	44 425 673,41	- 5 703 867,36	-12,84%

Les recettes d'ordre sont de **25 770 985,46 €** correspondent à des virements de la section de fonctionnement affecté au financement de l'investissement.

Les recettes réelles d'investissement se divisent ainsi :



Les recettes réelles se décomposent en :

- **2 007 933,56 € de subventions (chapitre 13) dont :**
 - 1 000 000,00 € liées aux amendes de police,
 - 567 839,56 € de subventions de la CAF pour la rénovation des aires de jeux des crèches et des multi-accueils,
 - 352 727,00 € de la MGP pour les travaux de requalification du Boulevard de Strasbourg,
 - 34 550,00 € de AESN pour la gestion de l'eau de pluie du Boulevard de Strasbourg,
 - 31 144,00 € de la région pour les travaux de requalification du Boulevard de Strasbourg,
 - 21 673,00 € du SIGEIF pour l'acquisition de capteurs et d'un logiciel.
- **Un emprunt nouveau (chapitre 16) de 5 700 000,00 €** acté auprès de la banque ARKEA est inscrit pour équilibrer recettes et dépenses d'investissement.
- **Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) sont de 3 500 000,00 €** regroupe les recettes de FCTVA pour 3 100 000 € et la taxe d'aménagement pour 800 000,00 €.

4- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totales sont de 49 346 406,50 €, dont 5 731 247,21 € de résultat reporté (001), 4 498 800,90 € de RAR et 39 116 358,39 de dépenses nouvelles d'investissement.

Celles-ci se décomposent en 38 817 037,39 € de dépenses réelles nouvelles et 299 321,00 € de dépenses d'ordre :

	BP 2026	RAR 2025	BP 2026 +RAR 2025	BP 2025 yc RAR	Variation de BP à BP	Variation %
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 326 517,08	534 515,30	2 861 032,38	2 088 780,34	237 736,74	11,38%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 138 731,14	143 939,82	2 282 670,96	1 630 429,61	508 301,53	31,18%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 841 626,77	2 137 442,57	9 979 069,34	5 564 519,24	2 277 107,53	40,92%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 234 941,40	1 661 473,21	7 896 414,61	11 425 553,59	5 190 612,19	-45,43%
Total opérations d'équipement			-	-	-	-
Total des dépenses d'équipement	18 541 816,39	4 477 370,90	23 019 187,29	20 709 282,78	- 2 167 466,39	-10,47%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	75 300,00		75 300,00	93 975,00	18 675,00	-19,87%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 790,00		3 790,00	-	3 790,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 088 750,00	21 430,00	14 110 180,00	13 727 972,50	360 777,50	2,63%
26 PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.	277 661,00		277 661,00	-	277 661,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 479 720,00		5 479 720,00	895 220,00	4 584 500,00	512,11%
Total des dépenses financières	19 925 221,00	21 430,00	19 946 651,00	14 717 167,50	5 208 053,50	35,39%
45... OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	350 000,00		350 000,00	178 620,00	171 380,00	95,95%
Total des dépenses réelles d'investissement	38 817 037,39	4 498 800,90	43 315 838,29	35 605 070,28	3 211 967,11	9,02%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	299 321,00		299 321,00	249 808,06	49 512,94	19,82%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-		-	-	-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	299 321,00		299 321,00	249 808,06	49 512,94	19,82%
TOTAL	39 116 358,39	4 498 800,90	43 615 159,29	35 854 878,34	3 261 480,05	9,10%
001	5 731 247,21		5 731 247,21	8 570 795,07		
TOTAL	44 847 605,60	4 498 800,90	49 346 406,50	44 425 673,41	421 932,19	

Les dépenses d'équipement nouvelles sont inscrites pour 38 817 037,39 € dont 18 541 816,36 € de dépenses d'équipement avec principalement :

- 3 724 941,00 € de travaux sur le boulevard de Strasbourg,
- 3 433 833,33 € d'acquisition de terrains bâtis dont 1 710 000,00 € pour la future bibliothèque
- 1 310 647,49 € de logiciels, de matériels informatiques, de réseaux de câbles,
- 782 035,50 € Participation à la ZAC de Mitry
- 772 000,00 € de participation à la ZAC de Savigny,
- 710 000,00 € pour le réaménagement des parcs et aires de jeux,
- 555 000,00 € pour la restructuration de l'espace Gainville à la suite des violences urbaines,
- 510 000,00 € de préemption de fonds de commerce,
- 449 029,00 € pour les travaux de rénovation de la laiterie,
- 414 000,00 € d'éclairage public,
- 411 000,00 € pour la maternelle Fontaine des Près
- 353 790,00 € pour les berges du canal de l'Ourcq,
- 351 215,00 de travaux de rénovation de chaudières,
- 351 000,00 € de rénovation de voirie,
- 300 000,00 € de matériel de transport pour la police municipale,
- 300 000,00 € de dépenses de vidéoprotection,
- 258 500,00 € de matériels pour les équipements sportifs de la ville,

Les inscriptions en dépenses financières sont de **19 925 221,00 €** : dont

- **Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16)** pour **14 088 750,00 €**.
- **Les autres immobilisations financières (chapitre 27)** de **5 479 720,00 €** correspondent principalement à la part conditionnelle du CTM (inscription parallèle aux recettes exceptionnelles de la section d'investissement), à la contribution au centre aquatique pour 874 220,00 € et à des consignations et dépôts de garantis pour 297 900,00 €.
- **277 661,00 €** pour l'acquisition des parts de la SEMAD ;
- **Et 75 300,00 €** de remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement (**chapitre 10**),

350 000,00 € d'opérations pour compte de tiers (**chapitre 45**) (montant identique aux recettes pour compte de tiers).